



Interpellation relative aux économies d'énergie dans les locaux ecclésiaux

Le Conseil synodal est-il prêt à repenser le mandat de l'oeku et à l'adapter aux besoins actuels?

Situation initiale

- Lors du Synode d'hiver 2008, a été déposée une motion visant à la mise en œuvre de mesures d'économies énergétiques effectives dans les locaux des paroisses REFBEJUSO, pour l'essentiel par l'augmentation d'une unité de la dotation en personnel REFBEJUSO.
- Le dépt. OETN (Œcuménisme/Terre nouvelle) déploie diverses activités incitatives en matière d'économies d'énergie et met sur pied des séances d'information intéressantes (Ex. exposé du Prof. A. Fischlin en nov. à Berne).
- oeku Eglise et environnement est l'institution des Eglise suisses, qui se penche sur les questions énergétiques dans les bâtiments paroissiaux (par ex. http://www.oeku.ch/fr/documents/oeku_guide_energie.pdf)
- Les autorités politiques travaillent à la révision des lois sur l'énergie, au niveau de la Confédération et du canton avec l'objectif de privilégier les économies d'énergie et les énergies renouvelables.
- Dans les régions du ressort territorial REFBEJUSO, les bâtiments ecclésiaux sont souvent régis par des relations de propriété complexes. De nombreuses églises sont soumises aux règles de la protection du patrimoine et se révèlent être particulièrement énergivores en hiver.

Utilisation judicieuse

Le Conseil synodal élabore des objectifs destinés à son administration **et** aux paroisses.

- Les paroisses optimisent l'utilisation des églises et locaux ecclésiaux de telles manière à ce que la consommation en énergie puisse être minimisée (par ex. température des cultes en hiver de 16 degrés Celsius, fidèles incités à garder leurs manteaux).
- Les possibilités offertes par les lois sur l'énergie sont utilisées au mieux lors de rénovations grâce à un processus de soutien standardisé.

- Il ne semble toutefois pas judicieux de créer un poste spécialisé sur ces questions au sein de l'administration centrale REFBEJUSO chargée de ce dossier.

Signé le 30 août 2009

sig.H.Gfeller 1.9.09

sig.A.Schenk 30.8.09

H.Gfeller

A.Schenk

Remarque:

Le Conseil synodal répondra oralement à cette interpellation lors de la session d'hiver 2009.